PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Serge FAYET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents: 6 Votants: 7

Date de convocation : 15/12/2022

<u>Présents</u>: BARTON Sarah, GARNIER Anne-Marie, PÉRI Sandrine; BONNOT Marc, DUZELIER Didier, FAYET Serge,

<u>Absents</u>: GORIN Caroline, MALSCH Barbara; BLIN Stéphane, PUPIN Jean-Michel, SALAS Jean-François (pouvoir M. FAYET).

Secrétaire de séance : Mme Sandrine PERI.

Le procès-verbal du précédent conseil en date du 21 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1- ORDRE DU JOUR

- 01- CCTDM Signature Convention territoriale Globale (CTG)
- 02- CCTDM Approbation rapport CLECT « révision attribution de compensation » du 03/11/2022
- 03- Ciné Parc Demande de retrait de la commune de Viscomtat
- 04- Budget Principal Décision modificative n° 2

2- DÉLIBÉRATIONS

CCTDM - Signature Convention Territoriale Globale (CTG)

Considérant la volonté de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme (CAF) et de la commune de Saint-Victor-Montvianeix de signer une Convention Territoriale Globale ;

Considérant le terme, au 31 décembre 2022, de la Convention Territoriale Globale 2019-2022 conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et les trente communes du territoire ;

Considérant la volonté du territoire de Thiers Dore et Montagne de poursuivre dans cette démarche partenariale qui a pour objectif de favoriser la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales ;

Un bilan de la CTG 2019-2022 a été dressé lors du comité de pilotage le 28/06/2022 avec 5 thématiques : Petite Enfance – Enfance – Jeunesse – Parentalité – Accès aux droits.

Pour la période 2023-2027, 6 axes de développement sont proposés :

<u>Axe 1</u>: Diversifier, améliorer et adapter l'offre d'accueil petite enfance en phase avec les besoins des familles et respectant un maillage équilibré des structures sur le territoire

Axe 2 : Une offre de loisirs pour les 3-11 ans ancrée dans son territoire

Axe 3 : Développer et élargir l'offre en direction des adolescents

Axe 4 : Accompagnement à la parentalité, un soutien à la parentalité plus visible et plus adapté

Axe 5 : Animation de la vie sociale

Axe 6: Communication

Le plan d'actions de la CTG 2023-2027 est annexé à la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Plan d'actions de la CTG pour la période 2023-2027.
- · Autorise le Maire à signer la convention,
- Autorise le Maire à signer tout avenant ou document relatif à ce dossier sur la période de contractualisation.

CCTDM - Approbation rapport CLECT « révision attribution de compensation » du 03/11/2022

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu l'article L 5211-5 du Code général des collectivités locales ;

Vu le rapport final de la CLECT approuvé à l'unanimité par ladite commission du 03/11/2022 ;

Il est exposé à l'Assemblée :

Que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre l'EPCI et ses communes membres, a notifié le rapport établi le 07/12/2022.

Ce rapport a été approuvé par la CLECT du 03/11/2022, ce qui a permis d'enclencher le processus délibératif aboutissant à la fixation définitive, par le Conseil Communautaire du 29/11/2022, des attributions de compensation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le rapport de la CLECT du 03/11/2022 annexé à la présente délibération.

Ciné Parc - Demande de retrait de la commune de Viscomtat

M. le Maire fait connaître que par lettre du 01/12/2022, M. le Président du Ciné Parc l'informe que par délibération du 22 novembre 2022, le conseil syndical de Ciné Parc a accepté (par 11 votes favorables) la sortie de la commune de Viscomtat du Syndicat intercommunal.

Par délibération du 12/07/2022, le conseil municipal de Viscomtat a sollicité de nouveau le retrait de la commune du Syndicat intercommunal Ciné Parc pour la raison suivante : un coût de revient par élève excessif.

Le nombre actuel d'élèves de la commune de Viscomtat (une dizaine) questionne effectivement le service rendu au regard de son coût.

La participation de cette commune est donc devenue sans objet et bénéficie alors de la possibilité de se retirer dans le cadre de l'article L 5212-19 du Code général des collectivités territoriales.

Comme le prévoit l'article L 5211-19 du CGCT, les communes adhérentes sont, à leur tour, priées de délibérer sur cette décision.

Ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter le retrait de la commune de Viscomtat du Syndicat intercommunal de Ciné Parc.

Budget principal - Décision modificative n° 2

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires. Il propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT				
LIBELLE	Dépenses		Recettes	
	Art.	Montant	Art.	Montant
Subv. fonct. au SMGF	65738	+3 000.00 €		
Fonds Dép. des droits de mutation			73224	+3 000.00€

Total +3 000.00 € +3 000.00 €

Vote à l'unanimité.

3- QUESTIONS DIVERSES

1/ Travaux/Bâtiments/Voirie

- Réunion du 01/12/2022. Aménagement des champs communs : raccordement des eaux pluviales de l'église ; voirie 2022 : Colas s'engage à reprendre les malfaçons constatées au printemps 2023 ; Rénovation gîte pour 2024.
- Date prochaine réunion. Néant

2/ Information/Associations/Culture

- Réunion du 06/12/2022. Adressage : décision orthographe des noms de villages et de rues.
- Date prochaine réunion. Lundi 23 janvier 2023 à 19h00

3/ Aménagement du territoire/Boisement

- Réunion du 06/12/2022. Vu
- Réglementation des boisements. Réunion du 29/11/2022 avec les 5 communes concernées (Charnat, Noalhat, Paslières, Puy-Guillaume et St-Victor-Meix) pour finaliser les zonages et le règlement.
- Date prochaine réunion. Mardi 24 janvier 2023 à 18h00

4/ Organismes divers

- Ciné Parc. Réunion du 22/11/2022. Vu
- SIEA. Réunion du 08/12/2022. Tarifs 2023

5/ Intercommunalité

- Date prochaines réunions :
 - Bureau communautaire. Jeudi 19 janvier 2023, jeudi 02 février 2023
 - Conseil communautaire. Jeudi 02 février 2023 (DOB)

6/ Divers

- Prochaine réunion de Bureau. Jeudi 19 janvier 2023 à 18h
- Prochain Conseil municipal. Jeudi 26 janvier 2023 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45

PV arrêté le 13/02/2023

Le Maire, Serge FAYET. La secrétaire de séance, Sandrine PÉRI.